

NOTE DE SYNTHÈSE - CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

1) RETROCESSION VOIRIES LOTISSEMENT ARAGON – LINEAIRE VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 relative à la rétrocession des voiries rues Aragon, Eluard, Baudelaire et Verlaine par Habitat des Hauts-de-France.

En application des articles L141-3 et R 141-4 et suivants du Code de la voirie routière, il est nécessaire d'intégrer ces 591,79 mètres linéaires au domaine public communal.

2) CRÉDIT FACADE 2024 – FINANCEMENT :

En 2018, la commune a mis en place une opération de ravalement des façades commerciales dite « crédit façade » dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg. Depuis cette date, 14 commerces en ont été bénéficiaires pour un montant total de 32 183,21 € au 31/12/2023.

Monsieur le Maire propose de reconduire les modalités de financement du crédit façade pour 2024 :

- aide directe de 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 3 200 € ;
- dans les limites des crédits inscrits au budget (5 000 € au BP 2024).

3) CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES AGENTS CNRACL DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune adhère au contrat d'assurance statutaire SOFAXIS RELYENS SPS auprès de la compagnie d'assurance CNP qui arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a lancé une consultation en 2023 pour un contrat groupe statutaire à compter du 1^{er} janvier 2024 et ceci jusqu'au 31 décembre 2027 et nous propose aujourd'hui d'y adhérer par l'intermédiaire du groupe RELYENS SPS auprès de la compagnie d'assurance CNP, à compter du 1^{er} janvier 2025.

4) COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 9 avril 2024 relative à l'attribution d'une subvention de 26 000 € au profit de l'association « Comité des Œuvres Sociales du personnel communal ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux demandes de prestations des agents qui sont en forte augmentation, il est nécessaire d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales d'un montant de 5 000 €.

5) DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS BIODIVERSITE » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville souhaite poursuivre la démarche de gestion différenciée des espaces verts, dans l'objectif d'accueillir plus de biodiversité et d'offrir une meilleure qualité de vie aux usagers. Une économie est aussi attendue en termes de temps de travail et de dépenses.

Pour la mise en œuvre de cette démarche, il est possible de demander l'octroi du Fonds biodiversité Investissement auprès du Département du Pas-de-Calais.

6) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER – GESTION DES DECHETS – RAPPORT 2023 :

Le rapport 2023 sur les déchets a été transmis par la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; le conseil municipal doit l'adopter comme chaque année. (Document joint).

7) ALSH ET CAJ PERMANENTS 2024/2025 – DATES ET FONCTIONNEMENT :

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les dates d'ouverture de l'accueil de loisirs permanent et du CAJ permanent 2024-2025 et d'en fixer les modalités d'organisation.

ORGANISATION GENERALE

Accueil de loisirs	Accueil de loisirs Permanent	CAJ Permaent
Dates	11/09/24 au 11/06/25	11/09/24 au 14/06/25
Lieux	Maison de la jeunesse	CAJ
Ages	3/11 ans	12/17 ans
Capacité d'accueil	Mercredis : 52 Vacances scolaires : 80	24
Garderie	Desvres, Longfossé, Menneville, Courset et Saint-Martin Choquel : 0,50 € / 1/2h Extérieurs : 0,75 € / 1/2h	Pas de garderie
Horaires ALSH	<u>Sans repas</u> : 9 h 00 – 12 h 00 14 h 00 – 17 h 00 <u>Avec repas</u> : 9 h 00 – 17 h 00	CAJ : accès autonome 9 h 00 – 12 h 00 14 h 00 – 18 h 00
Horaires de garderie	8 H 00 – 9 H 00 Et 17 H 00 – 18 h 00	Pas de Garderie

- Le personnel d'encadrement sera composé de directeurs, de directeurs adjoints, d'animateurs diplômés, d'animateurs stagiaires, d'animateurs non diplômés et de bénévoles.
- Les sommes recueillies par un régisseur seront remises au Trésorier conformément à la délibération d'octobre 2000 créant la régie permanente de l'ALSH.
- Les recettes seront inscrites à l'article 7066.
- Les dépenses relatives au fonctionnement sont d'ordres différents : restauration, nourriture et personnel.
- Les frais seront prélevés aux chapitres 011 et 012 du budget.
- La rémunération du personnel d'encadrement sera fixée de la façon suivante :
 - * Animateur sans diplôme 34,00 € / jour ;
 - * Animateur Stagiaire BAFA 46,00 € / jour ;
 - * Animateur diplômé BAFA 55,00 € / jour ;
 - * Directeur Adjoint 64,00 € / jour ;
 - * Directeur BAFA 71,00 € / jour ;
 - * Animateur Spécialisé 105,00 € / jour ;

- Le personnel pour le service de restauration sera recruté pour la durée de l'accueil de loisirs permanent et du CAJ permanent 2024/2025 et sera rémunéré au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base du taux horaire du SMIC.

- Une prime journalière de 3,00 € (trois euros) sera allouée aux animateurs possédant le brevet national de secourisme ou l'attestation de formation aux premiers secours.
- Cette prime pourra être cumulée avec une prime de 7 € (sept euros) qui peut être accordée aux animateurs possédant le Brevet de Surveillant de Baignade ou le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (pour chaque activité piscine ou plage qui nécessitera la présence d'un animateur avec brevet de surveillant de baignade).
- Pour la préparation et le rangement (lors des vacances scolaires), sont accordés :
 - * au directeur : 6 jours supplémentaires ;
 - * au Directeur Adjoint : 4 jours supplémentaires ;
 - * au personnel d'encadrement : 1 jour supplémentaire ;
- La prise en charge des droits d'entrée à la piscine dans le cas où les enfants se rendraient dans cet établissement ;

8) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

9) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans certains cas précis, énoncés ci-dessous, il y a lieu de recruter des agents contractuels :

- besoins du service pouvant justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
- accroissement temporaire d'activité pouvant justifier le recrutement rapide d'agents contractuels ;
- tâches ponctuelles pouvant justifier l'emploi de vacataire ;

10) MUSIQUE MUNICIPALE LA CONCORDE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU CHEF DE MUSIQUE :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal des 10 juillet 2023 désignant le chef de musique et fixant son indemnité annuelle et celle du 9 avril 2024 revalorisant celle-ci.

L'actuel chef de musique nous ayant informé qu'il ne pouvait plus exercer ses fonctions pour raison professionnelle, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Régis WARGNIER, chef adjoint, en remplacement à compter du 1^{er} novembre 2024.

11) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS :

- Budget eau – Etude/diagnostic préalable à la réhabilitation du château d'eau – Fondasol = 9 666 € HT ;
- 2024 62268 00005 : mission de SPS - construction d'une usine de traitement des pesticides et mise en service du forage 2 - 3684 € ht - Socotec
- 2024 62268 00006 : mission de CT - construction d'une usine de traitement des pesticides et mise en service du forage 2 - 5 280 € ht - BTP Consultants
- EDEN 62 – Convention pour le programme d'aménagement du « Communal de Desvres » ;

MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Réhabilitation du parvis de la médiathèque et mise en accessibilité du bâtiment :

► Entreprise Générale de Bâtiment Gardin Gourlain : 59 484 € HT

Lot 1 : travaux d'aménagement du sol (parvis), des assises et du passage clouté pour accès handicapé : 23 477 € HT

Lot 2 : travaux de menuiseries : 27 610 € HT

Lot 3 : peinture de la façade : 6 215 € HT

Lot 5 : mobilier urbain : 2 182 € HT

► CORBEC NOVECLAIR : 3 500 € HT

Lot 4 : signalétique

Le Maire,


Marc DEMOLLIENS.

Vu D.G.S : 